



Guide de rentrée scolaire 2024-2025

Périscolaire, inscriptions scolaires et accueils du mercredi, consultez le **guide de rentrée scolaire 2024-2025** pour toutes les modalités pratiques pour la rentrée de votre enfant.

depuis le 8 juillet : inscriptions aux temps périscolaires ouvertes et dossiers de réservations accueils de loisirs du mercredi disponibles

à partir du lundi 19 août, 8h15 : ouverture des réservations aux accueils de loisirs du mercredi

Inscriptions en ligne sur le **Portail famille** ou au Point Accueil Familles (3 rue Lecuyer)

Portail famille

Personnalisé, sécurisé et accessible 24H/24 - 7J/7, le Portail Famille facilite vos démarches avec les services de la Petite Enfance de l'Enfance et, prochainement, celui des Loisirs.

Vous pouvez dès à présent inscrire votre enfant à l'école et à l'accueil périscolaire, gérer ses absences, transmettre vos documents, recevoir les informations des services et payer vos factures en ligne.

Le saviez-vous ?

Le temps périscolaire, c'est **le temps qui entoure la journée d'école** de votre enfant.

Il comprend :

le temps d'accueil du matin : de 7h30 à 8h20

le midi : de 11h45 à 13h35. Accueil de loisirs du midi avec un renforcement du taux d'encadrement des enfants.

le soir : de 16h30 à 18h45. À partir de 18h, temps calme aménagé les lundis et les jeudis pour les enfants qui doivent faire leurs devoirs.

Des moments de détente et de convivialité

Les temps périscolaires, des moments éducatifs de détente et de convivialité à destination des écoliers âgés de 3 à 11 ans.

Les équipes en charge de ces accueils conçoivent un **projet d'animation aux vertus pédagogiques**. Différents types d'activités sont proposées quotidiennement aux enfants (activités sportives, culturelles, loisirs créatifs, jeux...).

L'enfant a le choix d'y participer, de jouer librement ou de se reposer. Les plus jeunes sont accompagnés au dortoir pour la sieste.

Le personnel veille à ce que le repas soit un moment convivial, d'apprentissage et de découverte où l'enfant est invité à goûter tous les plats. Il dure entre 30 et 45 mn en fonction des menus.

Des temps forts sont organisés dans le but de **renforcer le lien avec les familles** sur le temps d'accueil du soir (goûter-dégustation, jeux de société...).

Saint-Brieuc, Ville Amie des Enfants, s'attache à la qualité de l'encadrement et à la formation des agents responsables des enfants.

Les équipes sont encadrées par un(e) responsable d'accueil, cadre référent, qui coordonne l'animation périscolaire, et un(e) correspondant(e), qui coordonne la restauration et l'entretien des locaux.

Infos pratiques

Règlement des temps périscolaires

Consultez le [règlement intérieur des activités périscolaires des écoles briochines pour l'année 2024-2025](#).

Horaires et tarifs

Chaque école publique dispose d'un accueil périscolaire pour le matin, le midi et le soir.

Consultez le [Guide de rentrée scolaire 2024-2025](#) (page 6-7) pour connaître les modalités d'inscriptions et les tarifs aux temps périscolaires.

LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Chaque école publique dispose d'un accueil périscolaire municipal pour le matin, le midi et le soir. Il faut être inscrit à l'école pour pouvoir s'inscrire aux accueils périscolaires. La Ville gère également l'accueil du midi de l'école Diwan mutualisé avec celui de l'école Guébriant.



LES TARIFS DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

TRANCHES TARIFS 2024-2025	ACCUEIL DU MATIN	ACCUEIL DU MIDI (AVEC REPAS)	ACCUEIL PAI* (SANS REPAS)	ACCUEIL DU SOIR	
Tranche 1 QF 0 à 307	0,32 €	0,10 €	0,05€	0,52 €	
Tranche 2 QF 308 à 471	0,47 €	0,80 €	0,46 €	0,73 €	
Tranche 3 QF 472 à 638	0,64 €	1,61 €	0,91€	0,92 €	
Tranche 4 QF 639 à 804	0,79 €	2,47 €	1,41 €	1,12 €	
Tranche 5 QF 805 à 933	0,94 €	3,10 €	1,76 €	1,45 €	
Tranche 6 QF 934 à 1062	1,11 €	3,71 €	2,11 €	1,77 €	
Tranche 7 QF 1063 à 1331	1,43 €	4,33 €	2,47 €	2,30 €	
Tranche 8 QF 1332 à 1599	1,58 €	4,95 €	2,82 €	2,63 €	
Tranche 9 QF 1600 à 2080	1,90 €	5,57 €	3,17 €	2,95 €	
Tranche 10 QF > 2080	2,05 €	6,19 €	3,53 €	3,29 €	
NON Briochnins	Tranche 1 QF 0 à 2080	2,05 €	6,19 €	3,53 €	3,29 €
	Tranche 2 QF > 2080	2,22 €	6,80 €	3,88 €	3,62 €



	ACCUEILS PÉRISCOLAIRES			
	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
7H30 - 8H30	Accueil du matin			
8H30 - 11H45	Temps scolaire			
	Accueil de loisirs du midi			
11H45 - 13H45	Maintien des activités périscolaires avec un renforcement du taux d'encadrement des enfants			
13H45 - 16H30	Temps scolaire			
	Accueil de loisirs du soir			
16H30 - 18H45	A partir de 18h, temps calme aménagé les lundis et jeudis pour les enfants qui doivent faire leurs devoirs			



ASTUCE :

Pensez bien à fournir votre numéro d'allocataire CAF et à autoriser la Ville à accéder à votre Quotient Familial pour bénéficier de la tranche correspondant à votre situation. Si vous n'êtes pas allocataire de la CAF, vous pouvez fournir votre attestation NSA ou votre dernier avis d'imposition sur le revenu. A défaut, c'est la tranche 10 qui s'applique.

Horaires et tarifs des accueils périscolaires des écoles publiques briochnines.

Faire un stage dans une école

Vous souhaitez faire un stage dans les écoles de Saint-Brieuc dans le cadre de vos études ou d'un BAFA ?

Téléchargez le [formulaire de demande de stage](#) dans une école, un accueil périscolaire ou un centre de loisirs de Saint-Brieuc.

Au verso, vous trouverez l'ensemble des écoles et accueils périscolaires de la Ville, ainsi que les centres de loisirs.

NB : Seuls les centres de loisirs (ALSH) sont en capacité d'accueillir des stagiaires BAFA.

Un tuteur est disponible pour vous accueillir ? Complétez et transmettez votre convention de stage au responsable d'accueil de votre structure de stage.



PETITE ENFANCE
SCOLAIRE

Direction de l'Action Éducative / Point Accueil Familles

20 rue du 71e RI - entrée rue Lecuyer
22000 Saint-Brieuc

Lundi, mercredi, vendredi : 8h-12h30 & 13h30-17h
Mardi, jeudi : 8h-12h30

02 96 62 53 60

Itinéraire

Courriel



HÔTEL DE VILLE

Place du Gén. de Gaulle CS 72365
22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1
02 96 62 54 00
Lun-Ven : 8h-12h30 / 13h30-17h
Sam : 9h-12h (formalités adm.)